



Dialogue thématique

LE RÔLE DES INSTITUTIONS NATIONALES DES DROITS DE L'HOMME DANS LA PREVENTION DE LA TORTURE: DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

*PALAIS DES NATIONS, GENÈVE, SALLE XVIII
LE 21 MARS 2007*

Avant la 18e session annuelle du Comité international de coordination des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (CCI), l'Unité des institutions nationales du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme tiendra une demi-journée de dialogue thématique sur les opportunités actuelles et les défis que les Institutions nationales des droits de l'homme vont avoir à affronter dans le domaine de la prévention de la torture. **Cette réunion aura lieu le 21 mars 2007, de 10 à 13 heures, à la Salle XVIII du Palais des Nations, à Genève.** Ce dialogue est ouvert à toutes les entités intéressées à participer, dont les ONG, la presse, les missions permanentes et les autres agences des Nations Unies.

Résumé du programme

Le programme de la conférence comprend des discussions sur les points suivants:

- ◆ Nouvelles opportunités d'engagement des Institutions nationales des droits de l'homme dans le cadre des instruments internationaux, dont le Sous-comité de la prévention du Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants;
- ◆ Interaction avec les titulaires de mandats au titre des procédures spéciales qui visitent divers pays et ouvrent un dialogue avec des autorités nationales en vue de la prévention de la torture;
- ◆ Les expériences des Institutions nationales des droits de l'homme dans la prévention de la torture, y compris dans le suivi des lieux de détention, le traitement et la ratification des plaintes et l'action dans le domaine des lois anti-terroristes;
- ◆ L'exploration des moyens de coopération entre les Institutions nationales des droits de l'homme, les ONG et les mécanismes internationaux pertinents en matière de prévention de la torture.

Structure du dialogue

La structure de la conférence encourage les experts des Institutions nationales des droits de l'homme, des ONG et des mécanismes internationaux à participer à la discussion plénière, dans le but d'échanger des expériences et des compétences en matière de mécanismes et pratiques de prévention de la torture, ainsi que de discuter des défis émergents.

Le Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants a créé le Sous-comité de la prévention et requiert que les Etats parties désignent ou créent un ou plusieurs mécanismes nationaux de prévention, destinés à prévenir la torture au niveau national. Ces mécanismes nationaux de prévention doivent disposer de l'autorité et des compétences nécessaires pour visiter des lieux de détention et faire des recommandations aux gouvernements sur des mesures de prévention de la torture. Plusieurs Institutions nationales des droits de l'homme ont reçu mandat de visiter les lieux de détention. Dans ce contexte, le Protocole facultatif représente une opportunité nouvelle pour que les Institutions nationales des droits de l'homme jouent un rôle actif dans la prévention de la torture à divers niveaux.

Cette plate-forme de discussion permettra aux Institutions nationales des droits de l'homme de diverses régions de partager leurs expériences pratiques dans la mise en place d'activités relatives à

la prévention de la torture au niveau national et le dialogue donnera naissance à des recommandations sur la manière dont ces Institutions peuvent s'engager activement dans la prévention de la torture aux niveaux national et international.

**LE RÔLE DES INSTITUTIONS NATIONALES DES DROITS DE L'HOMME DANS LA
PREVENTION DE LA TORTURE:
DÉFIS ET OPPORTUNITÉS**

ORDRE DU JOUR

10h00 – 10h20

Discours d'ouverture

Président : Morten Kjaerum, Directeur Exécutif, Institut Danois pour la Protection des Droits de l'Homme

10h20 – 12:45

Séance de travail

"Prévention de la torture: Les expériences des Institutions nationales des droits de l'homme et les mécanismes internationaux"

10h20 – 10h30

Processus de suivi et visites des lieux de détention

Orateur: Margaret Sekagya, Présidente de la Commission des Droites de l'homme de l'Ouganda

10h30 – 10h40

En route vers un système efficace de traitement des plaintes

Orateur: Aruna Sharma, Secrétaire Adjointe de la Commission Nationale Indienne des Droits de l'Homme

10h40 – 11h10

Débat

11h10– 11h25

Travailler avec les titulaires de mandats au titre des procédures spéciales dans le domaine de la torture et des enquêtes y afférentes

Orateur: Leila Zerrougui, Présidente du Groupe de Travail sur la Détention Arbitraire

11h25– 11h55

Nouvelles opportunités et défis pour les Institutions nationales des droits de l'homme en matière de prévention de la torture

Orateur: Mark Thomson, Secrétaire général de l'Association pour la prévention de la torture

Orateur: Peter Splinte, Représentant d'Amnesty International auprès des Nations Unies à Genève

11h55- 12h05

Fonds en faveur des victimes de la torture

Orateur: Natacha Foucard, BHCNUDH

12h05- 12h45

Débat

12h45 – 13h00

Séance de clôture

Recommandations sur l'amélioration du rôle des Institutions nationales des droits de l'homme dans la prévention de la torture:

Président : Morten Kjaerum, Directeur Exécutif, Institut Danois pour la Protection des Droits de l'Homme